



VILLE DE CHINON
Service de la Police Municipale Intercommunale
Place du Général de Gaulle
37500 CHINON
Tel : 02 19 24 02 55
accueil.pmi@cc-cvl.fr

CADRE RESERVE AU SERVICE

Date de réception de la demande : / / 2026

Numéro de l'Arrêté : 2026 -

Réception DICT : Oui Non

DEMANDE D'ARRÊTÉ DE CIRCULATION 2026

Toute demande doit être déposée au moins 15 jours calendaires avant le début des travaux.

(Article 57 du règlement de voirie de la commune de Chinon)

Déclare sur l'honneur que toutes les démarches administratives ont été effectuées auprès du service Urbanisme de la ville de Chinon (Demande préalable ou permis de construire n°)

INTITULE DE LA DEMANDE / TYPE DE TRAVAUX

Ex : Construction, ravalement, rénovation, déménagement...

LOCALISATION PRECISE DES TRAVAUX

Adresse : _____

Hors agglomération En agglomération

DATES PRECISES DES TRAVAUX

Date : du ____ / ____ / 2026 au ____ / ____ / 2026
Horaires : de | ____ | h | ____ | à | ____ | h | ____ | ou journée complète

REGLEMENTATION SOUHAITEE

Contraintes de circulation :

- Circulation interdite Circulation alternée par panneaux par feux tricolores
 - Basculement de circulation sur chaussée opposée
 - Chaussée rétrécie largeur de voie maintenue : _____ m _____
 - Vitesse limitée à : _____ Km/h

Itinéraire de déviation :

Arrêt et stationnement :

- #### Interdiction de Stationner

Autres mesures :

PERMISSION DE VOIRIE / OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- L'autorisation d'installer sur le domaine public un échafaudage, une palissade ou un dispositif de chantier de _____ mètres, au tarif de 0,95 € le mètre linéaire par jour ou au tarif de 1,20 € le mètre linéaire 1.50 m par semaine (7 jours), soit un montant de _____ €. Largeur à préciser : m.
- Échafaudage avec stationnement d'un véhicule de chantier (maximum) au tarif de 5,90 € par jour ou 29,55 € par semaine soit un montant de _____ €
- L'autorisation de déposer sur le domaine public des matériaux et produits divers sur une surface de _____ m², au tarif de 1,60 € le m² par jour, soit un montant de _____ €
- La réservation du domaine public (3 emplacements maximum) pour le stationnement d'un véhicule de déménagement ou d'emménagement, au tarif de 14,45 € par demi-journée ou 29,55 € par jour, soit un montant de _____ €
- L'occupation du domaine public (3 emplacements maximum) pour l'installation d'une benne à gravats, d'un engin ou d'un véhicule de chantier (léger ou lourd), au tarif de 12,90 € par demi-journée ou 25,95 € par jour, soit un montant de _____ €

**LA POSE, LE MAINTIEN OU LE RETRAIT DE LA SIGNALISATION SPECIFIQUE AU CHANTIER SONT
EFFECTUÉS PAR :** Le demandeur Une entreprise spécialisée ou autre

(Si différent du demandeur, indiquer ci-dessous) 

Nom : _____	Prénom : _____
Dénomination : _____	
Adresse : _____	
Code postal : _____ _____ _____ _____ _____ Localité : _____	
 _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	 _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Courriel : _____ @ _____	

Pièces jointes à la demande :

Afin d'en faciliter la compréhension et l'instruction, la demande d'arrêté est accompagnée des documents suivants :

- Notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers
 Plan de situation
 Plan des travaux
 Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation

Le règlement effectif de ces droits de voirie (délibération du Conseil Municipal en date du 09 décembre 2025 décision n° 2025-159) subordonne la délivrance de l'autorisation sollicitée par Arrêté de Police du Maire.

En cas de dépassement des délais prévus, je m'engage à en informer aussitôt le service de la Police Municipale Intercommunale.

Fait à _____ le _____ / _____ / 2026

Signature du demandeur